

LES ERA-NET

STRUCTURER L'ESPACE EUROPEEN DE LA RECHERCHE

Date : Juin 2014

Résumé

Le mécanisme ERANET (European Research Area Network) permet de soutenir la coopération entre financeurs de la recherche, nationaux et régionaux, pour mettre en œuvre des programmes de recherche à l'échelle transnationale. Ce mécanisme concourt à la structuration de l'espace européen de la recherche en démultipliant les opportunités de financement des partenariats scientifiques et techniques des organismes de recherche et des entreprises. Il permet, en outre, aux ministères et aux agences de mutualiser les connaissances acquises sur des thématiques scientifiques et techniques d'intérêt commun.

Sommaire

Résumé.....	1
1. Panorama	2
2. Les objectifs.....	2
3. Les bénéfiques	2
4. Les évolutions du mécanisme ERA-NET depuis 2003.....	3
<i>Les ERA-NET (6^{ème} et 7^{ème} PCRD).....</i>	<i>3</i>
<i>Les ERA-NET Plus (7^{ème} PCRD, 2007-2013).....</i>	<i>3</i>
<i>Les ERA-NET Cofund dans le cadre d'Horizon 2020 (2014-2020).....</i>	<i>3</i>
5. Pour en savoir plus :	4



1. Panorama

Un ERA-NET est un type d'action de coordination financé par la Commission européenne dans ses programmes cadre de recherche et développement (PCRD) successifs. Ce mécanisme a été mis en place en 2003 avec le lancement du 6^e PCRD. Avec l'évolution de la politique européenne de recherche sur la dernière décennie, il s'est progressivement étoffé avec la mise au point des ERA-NET+ dans le 7^e PCRD et de l'ERA-NET cofund dans Horizon 2020.

Le mécanisme ERA-NET s'adresse principalement aux acteurs régionaux et nationaux de la programmation et du financement de la recherche (ministères, agences ou autorités régionales, propriétaires ou gestionnaires de programmes de recherche). Il est fondé sur le principe d'une mise en réseau de ces acteurs sur une thématique scientifique et technique donnée (ex : les matériaux stratégiques critiques, les énergies marines, les biotechnologies industrielles,...).

La « première vague » d'ERA-NETs a été sélectionnée au cours du 6^e PCRD selon une approche ascendante (i.e. sans aucune priorité scientifique et technique) Ainsi, environ 70 ERA-NET ont été financés entre 2003 et 2006 sur une vaste gamme de thèmes. Au cours du 7^e PCRD, le mécanisme ERA-NET a été maintenu mais la sélection des ERA-NETS s'est faite dans une optique de rationalisation. Ainsi, une trentaine d'ERA-NET du 6^e PCRD ont été renouvelés et une cinquantaine de nouveaux ERA-NETS ont été créés. Compte tenu du foisonnement de ces réseaux, la Commission européenne a mis en place un observatoire des ERA-NETS et des autres initiatives de programmation transnationale sur le site Netwatch.

Concernant les thématiques relevant des missions de l'ADEME, une trentaine de réseaux ERA-NET a été financée entre le 6^e et le 7^e PCRD (ex : Bioenergy, PV, hydrogène et piles à combustibles, gestion durable des sols,...). Dans sa mission d'orientation et de financement de la recherche, l'agence a participé à la plupart de ces initiatives.

En outre, parmi les réseaux ERA-NET centrés sur d'autres thématiques, on en dénombre plus d'une vingtaine qui intègre une dimension énergétique ou environnementale dans leurs travaux (ex : Transport, Construction, Biotechnologies...).

2. Les objectifs

En créant ces réseaux transnationaux d'agences de programmation et de financement de la recherche, l'objectif initial de la Commission européenne était de favoriser l'apprentissage mutuel sur les programmes de recherche nationaux et régionaux, en termes de priorités ou de pratiques de gestion. Cette connaissance mutuelle a permis aux partenaires des réseaux de développer des protocoles communs d'appels à propositions pour financer conjointement des projets de recherche transnationaux.

Ainsi, dès les premiers ERA-NETs, en finançant uniquement les activités de coordination, la Commission souhaitait également créer un effet levier financier en réduisant la fragmentation des **budgets nationaux ou régionaux de recherche** sur des priorités scientifiques et techniques communes.

Avec les ERA-NET+ dans le 7^e PCRD et le dispositif « cofund » dans Horizon 2020, cet objectif financier a pris une place prépondérante puisque la majeure partie de la contribution financière de la Commission européenne est dédié aux projets de R&D transnationaux sélectionnés par les réseaux ERA-NETS.

3. Les bénéfices

Les bénéfices de telles coopérations sont variables pour les différents acteurs du système de la recherche et de l'innovation :

- **Pour les ministères ou agences financeurs de la recherche**, il s'agit non seulement de gagner individuellement en efficacité en s'inspirant des bonnes pratiques existantes mais aussi de mutualiser les connaissances développées dans des programmes nationaux. De tels mécanismes permettent

également d'avoir accès à une masse critique de compétences scientifiques et techniques, certaines communautés nationales étant très limitées sur certaines thématiques.

- **Pour les opérateurs de recherche publics et privés**, les ERA-NETS représentent des opportunités de financement et de valorisation de leurs coopérations scientifiques et techniques tout en contractualisant avec des agences nationales. Ils sont donc des bénéficiaires indirects de la mise en place de ces réseaux ERA-NETS. A titre indicatif, en 2014, l'ensemble des ERA-NETS soutenus par la Commission européenne avait déjà investi plus de 2 Milliards d'euros dans des appels à propositions pour financer des projets de recherche transnationaux..

L'ensemble des ERA-NETS ont développé un réel savoir-faire en matière de gestion conjointe de programmes de recherche. Ce savoir-faire a été capitalisé dans le cadre de la plateforme d'échanges ERA-LEARN qui propose une boîte à outils à destination des nouveaux ERA-NETS. La plateforme ERA LEARN est hébergée sur le site Netwach.

4. Les évolutions du mécanisme ERA-NET depuis 2003

Les ERA-NET(6^{ème} et 7^{ème} PCRD)

Un ERA-NET peut prendre la forme d'une action de coordination avec 5 partenaires de 5 Etats membres différents au minimum. La durée d'un ERA-NET est de 4 à 5 ans. La Commission finance les coûts de coordination (personnel, missions essentiellement) des acteurs du réseau ERA-NET.

Ces actions ERA-NET, destinées à favoriser l'apprentissage mutuel, sont structurées en grandes étapes successives :

1. Echanges d'information systématiques sur les politiques et la gestion des programmes de recherche à l'échelle nationale / régionale ;
2. Partage d'informations sur les projets nationaux et leurs résultats ;
3. Identification des synergies entre priorités nationales ;
4. Mise au point et gestion d'appels à propositions conjoints ;
5. Suivi et valorisation des projets transnationaux ;
6. Mise en œuvre d'autres types d'activités transnationales (variable selon les ERA-NETS, études stratégiques conjointes , développement de méthode d'évaluation, mécanismes de financement innovants)... ;

Les ERA-NET Plus (7^{ème} PCRD, 2007-2013)

Dans les actions de coordination de type ERA-NET Plus, le soutien financier de la Commission européenne est réservé au cofinancement de projets transnationaux sélectionnés dans le cadre d'un **unique appel à propositions** géré par un réseau de financeurs nationaux. Le processus de sélection des projets dans le cadre d'un appel à propositions ERA-NET Plus est imposé par la Commission européenne. Il s'agit d'un processus en deux étapes :

1. Pré-sélection de propositions synthétiques sur la base de critères nationaux ;
2. Evaluation des propositions complètes par un panel d'experts internationaux indépendants ;

La Commission contribue à hauteur de 33% de l'aide totale accordés aux projets sélectionnés. Pour bénéficier de la contribution européenne, les financeurs nationaux s'engagent à financer les projets selon le classement proposé par le panel d'experts dans la 2^{ème} étape.

Les ERA-NET Plus sont, le plus souvent, initiés par des réseaux ERA-NET existants qui mettent ainsi à profit leurs expériences de gestion conjointe des appels à propositions.

Les ERA-NET Cofund dans le cadre d'Horizon 2020 (2014-2020)

Ce dispositif , qui a été mis en place début 2014 avec le lancement d'Horizon 2020, fusionne les mécanismes ERA-NET et ERA-NET Plus. Il permet de cofinancer des projets de recherche transnationaux selon le même principe que le mécanisme ERA-NET Plus. Par ailleurs, la Commission prend en charge les coûts de



coordination, au moyen d'un forfait annuel, pour permettre aux acteurs des réseaux de poursuivre d'autres types d'activités conjointes que la gestion de l'appel à proposition cofinancé par la Commission.

La programmation des ERA-NET cofund s'appuie bien entendu sur les ERA-NETS existants mais également sur les initiatives de programmation conjointe (JPI – joint Programming initiative). Initiées en 2008, les JPI sont des démarches similaires aux ERA-NETS à la différence près que les opérateurs de recherche s'associent aux ministères et agences pour piloter la programmation de la recherche.

Ainsi, en raison de la montée en puissance des JPI, la Commission européenne a ouvert le dispositif ERA-NET Cofund aux organismes de recherche. Pour s'y impliquer, les opérateurs doivent être en capacité de cofinancer leurs activités de recherche à hauteur de 67% sur ressources propres.

5. Pour en savoir plus :

Sur l'Espace européen de la recherche (ERA – European Research Area) et ses outils :

- http://ec.europa.eu/research/era/index_en.htm
- http://ec.europa.eu/research/era/era-net_en.htm
- http://ec.europa.eu/research/era/joint-programming-initiatives_en.htm

Sur Horizon 2020 : consulter le portail français du programme: <http://www.horizon2020.gouv.fr>

Sur les réseaux ERA-NETS et JPIs existants et leurs activités : consulter le site Netwatch :

- observatoire des réseaux ERA-NETS existants ;
<http://netwatch.jrc.ec.europa.eu/web/ni/network-information/networks>
- liste des appels à propositions lancés par les ERA-NETS et JPI :
<http://netwatch.jrc.ec.europa.eu/web/ni/network-information/joint-calls>

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

www.ademe.fr